

merce international de beaucoup plus grande importance pour nous qu'il fallait considérer. Mais les années qui ont suivi ont changé entièrement l'état des choses et ont augmenté l'importance de nos relations commerciales avec ce pays. Ce qui était une bonne raison en 1894, ne l'était plus en 1897; ce que l'on pouvait considérer raisonnable en 1894, n'est plus aussi important, pour plusieurs raisons, en 1907. On lit dans l'amendement :

Que l'on ne devrait conclure aucun traité qui enlève au Parlement la haute main sur l'immigration en ce pays.

Je veux démontrer, monsieur l'Orateur, que c'est exactement ce que le Gouvernement a fait. Le chef de l'opposition a parlé de l'explication que j'ai donnée de la clause contenue dans le traité américain. On me permettra de dire que le gouvernement des Etats-Unis a fait avec celui du Japon des arrangements réciproques concernant l'immigration. De quelle façon ? En 1894, la même année que le traité a été conclu entre le Japon et l'Angleterre, celui avec les Etats-Unis était sanctionné. Quand cette clause a-t-elle été insérée dans ce traité ? Douze ans plus tard. Pourquoi n'a-t-on pas pris avantage de cette clause pendant ces douze années ? Comment se fait-il, s'il était d'aussi grande importance pour les Etats-Unis et le Japon et le Canada et le Japon que l'on n'en ait pas demandé l'application pendant ces douze années, et seulement, il y a douze mois ? Il n'y a qu'une réponse, savoir, qu'il est venu plus de Japonais aux Etats-Unis pendant les douze années de ce traité qui contenait une clause permettant aux Etats-Unis de faire ses règlements, que pendant les douze années précédentes, ce qui prouve que les Etats-Unis n'avaient pas mis en vigueur leurs propres lois, mais avaient fait seulement un arrangement à l'amiable. Bien que les Etats-Unis aient pris toutes les précautions nécessaires dans leur traité au sujet de l'émigration japonaise, je puis dire qu'il entre dans ce pays dix fois plus d'Orientaux qu'il en vient au Canada. Les règlements étaient bons, mais il est évident que l'on n'a pas pu les appliquer et que dans tous les cas, ils ne l'ont pas été. Ces règlements ont été adoptés il y a un an. Les ont-ils mis en vigueur contre l'immigration japonaise ? Non, les Etats-Unis ont négocié absolument comme l'a fait le Canada. Pourquoi n'ont-ils pas appliqué les règlements ? Le traité le permettait. Ils ont voté une loi en 1907 et ont envoyé un représentant au Japon, tout comme le Canada l'a fait, et aujourd'hui nos voisins sont en négociations pour obtenir un arrangement à l'amiable de la question justement comme nous l'avons fait. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas disposé à voter en faveur de l'amendement. Je vais maintenant donner quelques autres raisons qui m'engagent à voter pour le Gouvernement.

M. R. SMITH.

Une VOIX : Nous les connaissons déjà.

M. RALPH SMITH : Nos discours dans cette Chambre seront répétés dans le pays. Si mes honorables collègues ne veulent pas être éclairés, le peuple le veut, et c'est exactement ce pourquoi nous sommes ici. Je vais appuyer le Gouvernement à cause spécialement de nos relations commerciales avec le Japon et parce que je crois que l'arrangement qu'il vient de conclure fermera pour toujours l'entrée du pays à la main-d'œuvre japonaise. J'ai déjà dit que c'était une question de grande importance. Je crois que cette proposition peut être soutenue, et cependant, je pense que l'on peut, grâce à cet arrangement, restreindre l'immigration japonaise dans ce pays. L'opposition a insisté beaucoup autrefois sur l'importance de ce traité. Je pourrais citer, si je le voulais, dans les pages du hansard des extraits de discours, qui montreraient qu'il y a deux ans, l'honorable député d'Hamilton, (M. Barker) qui se faisait l'écho des demandes d'une industrie de cette ville, insistait sur l'établissement de relations commerciales avec le Japon dans l'intérêt de ses électeurs et je pourrais dire aussi des discours de l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler), et d'autres chefs de l'opposition, qui aujourd'hui combattent l'arrangement qui a été fait avec le Japon, mais qui à cette époque, appuyaient fortement sur l'importance d'entrer immédiatement en relations commerciales avec le Japon. Je pourrais citer des extraits des discours de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) en 1905, et ensuite en 1906, et qui en plusieurs autres circonstances, demandait avec insistance au Gouvernement de compléter ces négociations dans l'intérêt du commerce entre le Canada et le Japon. Certaines déclarations que mon honorable ami a faites il y a quelques mois dans sa critique du traité après l'excitation qui a eu lieu à Vancouver, m'ont beaucoup amusé, mais il n'a pas dit qu'en 1905 il avait insisté devant cette Chambre et auprès du Gouvernement sur la nécessité d'entamer des négociations pour amener un règlement de la question. Il n'a pas dit qu'en 1906, il y a un peu plus d'un an, il avait aussi exprimé les vues suivantes :

Aux personnes qui ne connaissent pas l'histoire de cette question, le discours de Son Excellence et certaines observations faites ici sont de nature à faire croire qu'il s'agit de la conclusion d'un traité absolument nouveau avec l'empire naissant du Japon, d'un traité dont le Gouvernement pourrait avoir lieu de s'attribuer le mérite; mais en y regardant de près, on s'aperçoit que toute l'affaire se réduit à l'aveu tardif d'une bévue...

Quelle bévue ? Que l'on avait pas négocié ce traité plus à bonne heure. L'erreur, d'après l'honorable député de Toronto-nord consistait à ne pas avoir entamé des négociations pour un traité avant 1907.